

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 14 novembre 2016

Présents : Guy DAUPHIN, Jean-louis FELUGO, Marie-Claire FEREUX, Carlos FERNANDEZ, Bruno LABAT, Franck LAROCHE, Michèle LAUZE, Michel LEROY, Valérie MERLI, Joëlle RICHAUD

Pouvoir : Stéphane FABRESSE à Michel LEROY

Secrétaire : Franck LAROCHE

Le quorum est atteint

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 17 octobre est soumis au vote : unanimité

1 – Contentieux : autorisation à défendre

Il s'agit de répondre à une infraction à la législation pour une occupation illégale d'un terrain à usage agricole.

La personne concernée a dans un premier temps été informée par courrier simple. Sans réponse, un deuxième courrier a été adressé en recommandé avec AR.

A la suite, la mairie a reçu un courrier de son avocat.

En conséquence, les éléments du dossier ont été transmis à GROUPAMA afin de bénéficier de la protection juridique,

Maître BONNENFANT du cabinet d'avocats ELEOM est chargé du dossier. Il convient de prendre une délibération pour autoriser le maire à ester en justice et signer tous les documents nécessaires.

Vote : unanimité

2 – Numérotation des rues

Cette délibération consiste en une régularisation d'un dossier datant de fin 2012.

La délibération pour la désignation des rues avait bien été prise mais pas celle pour la numérotation.

Cette délibération sera suivie d'un arrêté du maire mettant ainsi totalement aux normes cette opération.

Vote : unanimité

Informations diverses

Travail d'intérêt général : la personne concernée sera présente pendant 105 h soit 3 semaines à 35 h et sera affectée à des travaux de maçonnerie sous le contrôle d'un employé communal.

Croix-Rouge Française : Une campagne de sensibilisation auprès du grand public aura lieu du 28 novembre au 24 décembre à raison de 3 jours maximum dans notre commune.

Cette campagne vise à sensibiliser la population sur les missions d'intérêt général de la Croix-Rouge et trouver de nouveaux soutiens réguliers, mais ne fera pas l'objet d'une quête en espèces ou en chèques et aucun tract ne sera distribué sur la voie publique.

Primaires de la droite et du centre : La salle communale ainsi qu'une urne et des isolements seront mis à disposition. Le Président du bureau est M. ESPITALIER de Mirabeau. Pourrons voter à St Martin les habitants d'Ansouis, Sannes, Cabrières d'Aigues, la Motte d'Aigues.

Personnel : Fin décembre, un des trois contrats CAE (contrat aidé) arrivant à échéance ne sera pas renouvelé.

Finances : un pointage a été fait avec la trésorerie de Pertuis. Aucune différence entre les comptes de la commune et ceux de la trésorerie.

Immeuble menaçant ruine : après plusieurs contacts restés lettre morte avec le propriétaire et devant le danger que représentait cet immeuble, la procédure de péril imminent visée à l'article L 511-3 du Code de la construction et de l'habitat a été mise en œuvre.

Un expert a été nommé par le Tribunal Administratif de Nîmes. Son intervention a porté ses fruits car le propriétaire est enfin intervenu pour réaliser tous les travaux nécessaires.

Cette procédure a généré une dépense de 942,41 € TTC non récupérable sur le contrevenant.

Fin du conseil municipal à 21h30